

# Strasbourg

snes  
fsu

N° 96 - Décembre 2010 / Janvier 2011

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €  
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale  
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 0555 9



## Editorial de Philippe Lochu

On prête à Churchill l'adage qui dit que, si l'on peut mentir à quelques-uns un certain temps, on ne peut mentir à tous et tout le temps. Nous y voici, les masques tombent : on ne peut faire mieux avec moins, la pédagogie ne peut compenser le déficit des personnels, les absents ne sont plus remplacés, les stagiaires sont envoyés au travail sans formation, les personnels précaires sont de retour, les effectifs sont pléthoriques, il faut fermer des classes, redéployer des postes, réduire les options, diminuer les horaires. Bref la «réforme de l'Etat», réduite à la réduction du nombre des fonctionnaires, c'est un bluff qui couvre juste les

ristournes du « bouclier fiscal ». Pourtant, ultime grimace, tout cela ne pourra être officialisé qu'après les cantonales, les élus se souciant peu de rendre compte de la politique à laquelle ils ont souscrit.

Deux mesures sont symptomatiques de l'égarement où nous sommes.

On sait qu'après des mois de peine nos collègues stagiaires ont appris, en décembre, l'annulation du « gros » des formations professionnelles programmées pour mars... Or, nous avons alerté l'administration rectorale dès le mois d'avril 2010, dit que l'emploi des stagiaires à 18 heures rendait impossible une vraie formation, que l'ersatz : ce stage d'une quinzaine de jours en milieu d'année, était un mirage, aberrant du point de vue pédagogique et irréalisable faute de moyens de remplacement. Nous y sommes revenus en juin, puis en octobre. Mais les syndicalistes manquent de souplesse intellectuelle et ne sont pas très malins : on leur a expliqué poliment qu'ils posaient des questions d'avance résolues. Elles ne l'étaient pas et il a fallu battre en retraite : le temps de formation, finalement, viendra s'ajouter au temps plein de service devant élève, un saut de 40 ans en arrière.

Et alors que s'organise cette débâcle, nous apprenons encore que le gouvernement, quoiqu'un peu serré budgétairement, crée deux primes, l'une aux recteurs, l'autre aux chefs d'établissements, modulables selon le mérite et donc leur zèle à réaliser les objectifs ministériels. Oh, ce n'est pas qu'on leur envie cette amélioration de l'ordinaire, venant alors que les salaires sont, eux, gelés, mais l'état d'esprit dont elles procèdent est étrange : car il s'agit finalement d'une incitation économique (relativement modeste d'ailleurs pour les chefs d'établissement... plus conséquente pour les recteurs) à optimiser les rendements du petit personnel, donc à tirer de lui un supplément de service gratuit. Pitoyable conception du service public, cosmétique un peu ridicule, ficelle de DRH qui ne connaît des hommes que les passions de l'argent et de la crainte.

La seule question qui se pose donc aujourd'hui est de savoir ce que nous allons faire pour mettre cette politique en échec. Cette publication doit y aider. Dès maintenant, refuser d'avaliser les dégradations du service dans nos établissements. Alerter l'opinion. Saisir les élus des conséquences de politiques sur lesquelles ils peuvent agir. Manifester notre solidarité avec les stagiaires en nous engageant sur un programme précis de formation professionnelle.



A Mulhouse, le 22 janvier 2011, pour l'éducation.  
 La fontaine tarie !...

**Le temps presse... Ne manquons pas au rendez-vous.**

**SOMMAIRE :** p 1 : Editorial / p 2 et 3 : Les professeurs stagiaires dans l'académie : défaillance, peur, souffrance... : l'année terrible ! / p 3 : Enseignant : ça n'eut jamais payé mais ça paye plus... / p 4 : Boycott du CTPA du 25.01.11 - Déclaration liminaire de la FSU au CTPA du 31.01.11 / p 5 et 6 : Préparation de la rentrée 2011/2012 : le scénario de l'indécence / p 7 : Chef d'établissement ou chasseur de prime ? - Le ministère n'assume pas ses choix à l'approche des élections cantonales et reporte les réunions d'instances en vue de la préparation de la rentrée 2011 / p 8 : Groupe de travail barème inter-académique du 20.01.11 / p 9 : Votre carrière : calendrier prévisionnel - Octobre 2011 : élections professionnelles / p 10 : Notation administrative des certifiés : ne pas faire de cadeau - Avancement d'échelon des certifiés : attention chantier en cours / p 11 : « L'orientation dans l'éducation sacrifiée sur l'autel d'un label ? » / p 12 : Déclaration au CTPD du Bas-Rhin du 25.11.10 / p 13 : Compte-rendu du stage ENTEA / p 14 : Informatique, marchandise et profits : un autre regard sur Scolastance - Stage AED, AVS reporté - Quand notre président se rend à Truchtersheim, c'est jour de fête pour les écoles / p 15 : Tous concernés par la nouvelle grande réforme : celle de la « dépendance » - Nouvelles fraîches à vous faire froid dans le dos / p 16 : Stage syndical FSU sur la « pénibilité du travail enseignant »



## LES PROFESSEURS STAGIAIRES DANS L'ACADÉMIE : DÉFAITISME, PEUR, SOUFFRANCE... : L'ANNÉE TERRIBLE !

Le mercredi 19 janvier, une intersyndicale « éducation » (CGT – FO - FSU avec le SNES, le SNESUP, le SNUIPP - SE UNSA – SGEN CFDT - SUD éducation et étudiants - UNEF) a réuni une quarantaine de personnes pour faire le point sur la formation des maîtres.

Beaucoup de difficultés sont communes aux débutants dans le premier et dans le second degré. Les jeunes professeurs ont mal au cœur pour leurs élèves, parce que tout va trop vite, avec des programmes chargés, qui laissent l'impression amère d'un saupoudrage. Ils ont du mal à faire face à tout ce qui est exigé. Certaines semaines, leur temps de travail estimé se situe entre 50 et 60 heures hebdomadaires. Ce métier est tellement envahissant qu'il ne laisse plus de place à la vie personnelle.

### « Compagnons », c'est selon...

En ce qui concerne le rapport avec les « compagnons » (ex tuteurs), le bilan est plus contrasté. Certains font bien sentir qu'ils n'étaient pas volontaires, ce qui entraîne des relations difficiles. Souvent il y a incompatibilité des emplois du temps (ce qui n'est pas étonnant quand il faut croiser deux services de 18 H, parfois dans des établissements différents). Les jeunes collègues hésitent aussi à se confier à leur « tuteur » qui passe à leurs yeux comme un relais de l'inspection ; ils n'ont donc pas toujours un interlocuteur fiable. Quelques stagiaires ont rendu hommage à leur « tuteur », qui fait plus que le nécessaire ; ces collègues consciencieux et dévoués ne veulent d'ailleurs pas s'en vanter, pour éviter de laisser dire que le système fonctionne mieux qu'avant, ce qui n'est pas le cas ! Il est à noter que dans de nombreux établissements, les collègues sont solidaires des stagiaires, leur fournissant aide et soutien...

### Le degré zéro de la formation...

Mais le pire est l'absence de formation ; quelqu'un a affirmé qu'on dirait que les autorités ont gardé le pire de l'IUFM (formations transversales peu audibles et peu utiles quand on débute) et éliminé le meilleur (formation didactique et pédagogique sérieuse) ; bref cette formation est... étique : certains formateurs laissent entendre qu'ils doivent présenter en deux heures ce qu'ils présentaient avant en neuf ou douze heures ; résultat : les stagiaires rentrent avec une tonne de photocopies qu'ils n'ont pas le temps de lire et d'exploiter ! De toute façon, les formations arrivent trop tard, p. ex. lorsque le cours a déjà été fait quand on suit le programme.

Enfin, les fameux stages « massés » de janvier et mars, qui ont été supprimés, accroissent encore le découragement des collègues : c'était l'occasion de prendre du recul, de « souffler » un peu. Le dégât collatéral, c'est que la fameuse « individualisation » de la formation, tant vantée par les autorités rectorales, a coulé avec le reste du dispositif ; en effet, on avait incité les stagiaires à s'inscrire à des formations du « PAF » pendant ces périodes : tout est annulé. Conséquence : on convoque les stagiaires à des stages à « public désigné » (le contraire du choix), on leur recommande des plateformes ou des vidéos en ligne, mais surtout, ces formations ont lieu le plus souvent sur le temps « libre » du collègue, ou alors ce sera presque tous les mercredis, qui est le jour où ils préparent, corrigent... Ils sont donc très mécontents, puisque le cadrage, qui n'était pas reluisant, n'est même pas mis en place tel qu'il était prévu !

Il arrive aussi que des stagiaires soient convoqués assez loin de leur lieu de résidence (on peut être appelé à faire 180 km aller – retour pour apprendre à se servir d'un vidéoprojecteur !), et que le formateur ne soit pas là, que l'ordre de mission leur parvienne après la formation, ou que deux formations se chevauchent. Les stagiaires regrettent aussi qu'ils ne soient pas dans un groupe stable (p. ex. disciplinaire) ce qui empêche les échanges. Peut-être est-ce volontaire : dans une autre académie, un personnel ayant autorité confiait naïvement que « si on les réunit ils vont faire des pétitions ». Ah bon ? Beaucoup de critiques portent aussi sur les contenus de formation, « on n'apprend pas à enseigner »... A part dix minutes en août, rien sur « faire cours ». Trop de formations semblent faire la part aux commandes de l'institution, se préoccupant assez peu du métier au quotidien. Ainsi, dans certaines formations, les autorités présentes ont déconseillé aux stagiaires de se rapprocher des syndicats, enchaînant comme par hasard sur la présentation de ce qu'est « un comportement éthique et responsable », « devoir de réserve ». Rappelons que l'engagement syndical n'exclut pas les stagiaires.

## La titularisation : quelles perspectives ?

L'angoisse porte surtout sur le flou quant à la titularisation ; ce n'est pas clair encore dans les esprits... On constate un nombre significatif de stagiaires en difficulté (et qui ne le serait pas ?), cela va de l'arrêt maladie, à des passages dépressifs, jusqu'à quelques démissions ; or, il n'existe plus de solutions, les Inspecteurs eux-mêmes disent qu'ils ne disposent pas de possibilité de formations complémentaires, que cela relève du Rectorat et la Direction des Ressources Humaines... Bref, c'est du « darwinisme » pédagogique : seuls les plus solides survivront.

Quant aux étudiants de M 1 et M 2, ils ne sont guère mieux lotis : la formation universitaire continue pendant leur stage, ils doivent faire des comptes rendus, sont censés faire de la recherche... Comme le disait un universitaire, en janvier ils sont « cassés » !

Ces collègues doivent donc travailler « au jour le jour », ou même « à la nuit la nuit », n'ont pas le temps ni les outils pour remettre en cause et changer leurs pratiques. Un tel désastre est scandaleux. Le SNES-FSU a lutté de toutes ses forces contre ce dispositif dont les conséquences étaient prévisibles. L'an dernier, notre pétition a été massivement signée par les enseignants. De nombreux professeurs ont refusé de participer à ce dispositif, soit comme tuteur, soit comme formateur. Ils ont eu raison avec nous : au moins ils n'auront pas été partie prenante de cette réforme qui va dans le mur ! Il faut ensemble et sans perdre de temps, continuer et amplifier cette lutte. Le 19 janvier, lors de ses vœux au monde éducatif (boycottés par les syndicats), Nicolas Sarkozy a affirmé qu'il faudrait remettre en chantier « certains éléments de la formation des maîtres » : il y aurait donc un problème ?

Le 1er février, à 17 H30, nous rencontrerons en intersyndicale Mme la Rectrice pour lui faire part de nos informations et de nos revendications :

- **retour immédiat à un équilibre 1/3 de travail devant élèves, 2/3 de formation**
- **formation compensée l'année prochaine lors de la première année de titulaire**
- **aucun licenciement en fin d'année**
- **veiller à ce que tous les mercredis ne soient pas consacrés à des formations**

Une question méritera sans doute une réflexion juridique : si les stagiaires exercent à temps complet, ils travaillent gratuitement lorsqu'ils sont formés ; est-ce que cela est acceptable ?

Nous appelons tous les collègues à être attentifs aux stagiaires autour d'eux, à les accompagner, à les écouter, et à participer aux actions (pétitions, réunions, manifestations) visant à contrer ce dispositif inhumain. Nous vous appelons aussi à diffuser le plus largement possible ces informations.

Compléments d'informations sur les sites du SNES et de la FSU, notamment les communiqués.



JL Hamm

## ENSEIGNANT : ÇA N'EST JAMAIS PAYÉ MAIS ÇA PAYE PLUS...

Le métier d'enseignant, dans les conditions actuelles (salaires bloqués, formation largement insuffisante, retour à l'autoritarisme, casse des statuts et des garanties, dégradation des conditions de travail de plus en plus lourdes), n'attire plus grand monde. Un rapport récent de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale, consultable sur le site du « Café pédagogique », indique que « les stagiaires estiment manquer du temps, des méthodes et du recul nécessaires pour effectuer leur travail et l'apprentissage de leur futur métier ». On dénombre **65** démissions au niveau national, contre **48** l'année passée en précisant que les stagiaires sont par ailleurs moins nombreux cette année.

Le nombre de candidats chute au concours : ainsi en lettres modernes, **1 491** candidats ont composé jusqu'au bout (pour 3000 inscrits !), pour **920** postes ; on en convoque 1000 admissibles à l'oral, donc on prendra 90 % des candidats de l'oral ; en anglais il y avait 2,1 candidats à l'écrit pour un poste, en maths c'est pire : 1,5 candidat pour un poste !

Ainsi, la qualité du recrutement risque d'en pâtir ; si vous ajoutez à cela une formation négligée, cela promet pour l'avenir !

## BOYCOTT DU CTPA DU 25.01.11 : DÉCLARATION COMMUNE INTERSYNDICALE

**Pour protester contre la nouvelle fournée de suppressions de postes sur le plan académique, l'ensemble des organisations syndicales représentées au CTPA, ont décidé de boycotter le CTPA du 25 janvier. Ils se sont adressés à la presse qui a amplement "couvert" cette action.**

Madame le Recteur,

Les organisations syndicales entendent exprimer la colère des personnels face à la politique de démantèlement du service public d'éducation.

Cette année encore la vague des 382 suppressions de postes continue à dégrader dangereusement le service public dans les services administratifs et dans les écoles, collèges et lycées de notre académie.

Dans le 1er degré ce seront 177 postes qui vont être supprimés.

Dans le second degré ce seront 193 postes qui seront supprimés pour 780 élèves supplémentaires. La voie technologique perdra le quart de ses capacités d'accueil.

A cela s'ajoutent 12 suppressions d'emplois administratifs dans les établissements scolaires et les différents services académiques.

Alors que les effectifs scolarisés augmentent partout et continueront à augmenter les prochaines années comme le suggèrent les recensements, le gouvernement amplifie sa politique d'affaiblissement des services publics.

Ces suppressions de postes sont désastreuses. Elles provoquent partout amertume et inquiétudes. Elles dégraderont les conditions de travail de l'ensemble des usagers.

Cette politique va à l'encontre des besoins de notre région et de notre pays. En affaiblissant l'offre d'éducation, elle compromet l'avenir des jeunes qui nous sont confiés.

Nous demandons l'annulation de ces suppressions de postes et de divisions dans les séries technologiques.

Nous demandons aussi le retour à un tiers temps devant élèves du service des stagiaires.

**En conséquence , les organisations syndicales ont décidé de boycotter le CTPA de ce 25 janvier 2010.**



### DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU (CTPA du 31 janvier 2011)



**La FSU a tenu dans la déclaration liminaire ci-dessous à lister tous les points de désaccord et de frictions sur la politique du Ministre et de ses recteurs.**

Après une première et hâtive prise de contact, nous voudrions vous faire part de quelques autres préoccupations concernant la politique académique. On pourrait les regrouper autour de trois sortes de défis qui concernent à la fois les personnels, les publics scolaires et les réalités alsaciennes.

Le premier défi est celui des conditions de travail, ou plutôt celui de « la souffrance au travail » à tous les stades de la carrière. Cette souffrance est d'abord celle de nos plus jeunes collègues stagiaires qui subissent une entrée dans le métier particulièrement difficile. L'académie de Strasbourg fait partie de celles qui ont imposé aux stagiaires dès le 1er septembre 2010 un service complet sans pratiquement aucune préparation. La fatigue voire le découragement se sont accumulés tout au long du premier trimestre. Nos jeunes collègues n'ont pas eu droit en janvier, contrairement aux promesses rectorales initiales, aux deux semaines de stage « massé » qui leur aurait permis un regard croisé et distancé sur leurs premières expériences d'enseignant. L'inquiétude est grande également chez bon nombre de professeurs des certaines disciplines technologiques industrielles et de physique appliquée par rapport aux effets redoutables de l'inacceptable réforme les lycées. Les entretiens individuels menés dans tous les lycées à section technologique industrielle n'ont en rien dissipé les inquiétudes de nos collègues qui ne savent plus trop à quel projet professionnel se vouer. Il est urgent d'apporter des réponses claires, satisfaisantes et apaisantes. La diminution constante des postes administratifs a profondément aggravé les conditions de travail des personnels dans les établissements et les différents services (rectorat et inspections académiques). La souffrance professionnelle est d'autant plus intolérable quand elle se conjugue ici ou là avec les « dérives managériales ». Le harcèlement moral est devenu une réalité que nous avons portée à la connaissance de vos prédécesseurs. Faudra-t-il des décisions de justice pour que cessent enfin ces atteintes à la dignité des personnels ? Autre dérive managériale : le traitement brutal de nos collègues dans certains établissements étiquetés « CLAIR », à qui l'on conseille maintenant officiellement d'aller voir ailleurs si le dispositif ne leur convient pas. Les violences verbales ne sauraient remplacer la réflexion, la concertation. Nous espérons que ce n'est pas là, la « philosophie » (si l'on peut dire) du « dialogue social » de l'Education Nationale. Pour notre part, nous sommes sceptiques.

Le deuxième défi est celui de la scolarisation de nos élèves de la maternelle au supérieur. Ce défi se heurte là aussi à quelques regrettables spécificités. L'académie de Strasbourg détient le peu envieux record de la sous-scolarisation des 2 ans. Et pourtant elle est plus que jamais indispensable dans les zones urbaines sensibles des deux principales agglomérations alsaciennes. Le rétrécissement continu des moyens RASED ne permettent pas non plus de lutter contre les difficultés scolaires initiales et très vite insurmontables. Et ce n'est certainement pas la décision politique de la suspension des bourses pour absentéisme qui permettra de traiter le mal à la racine. Une autre particularité alsacienne est sa situation géographique au contact de deux espaces frontaliers germanophones. Les autorités politiques territoriales (Conseil Régional et Conseils Généraux) ont fait du bilinguisme la priorité absolue. Nous estimons pour notre part que la politique des langues mérite une ambition plus grande et mieux partagée.

Le territoire alsacien se caractérise par une hiérarchie urbaine relativement équilibrée. La carte des formations par contre s'éloigne de plus en plus de cet équilibre à la fois à l'échelle de l'ensemble de la région et à l'échelle d'une agglomération. L'exemple de la carte scolaire de la Communauté Urbaine de Strasbourg ou de Mulhouse montre bien **le creusement des zones de ségrégation socio-spatiale**.

Le troisième et dernier défi se situe à l'interface du scolaire et de l'économique puisqu'il s'agit du pari alsacien de ce qu'on appelle communément la « post-industrialisation ». Il faudrait plutôt parler de « réindustrialisation ». On a sans doute trop rapidement voulu clore la multiséculaire tradition industrielle alsacienne. Si certains de ces fleurons ont connu un déclin apparemment irrémédiable, d'autres potentialités peuvent constituer la relève industrielle à l'aube du XXIème siècle. Le développement durable peut effectivement devenir le second souffle de la technologie industrielle. Encore faut-il donner un signal clair et fort. Le rétrécissement de la voilure des formations technologiques industrielles (que nous aurons à traiter tout à l'heure) va malheureusement à l'encontre du difficile défi régional et national de la « réindustrialisation ».

Loin de répondre aux défis de l'avenir, la politique scolaire que vous mettez en œuvre tourne le dos à l'intelligence. Vous supprimez des centaines de postes quand le nombre d'élèves augmente. Vous cassez la formation des enseignants alors que les élèves ont besoin de plus d'école. Vous cassez les filières industrielles quand la désindustrialisation aggrave le chômage. D'un ECLAIR vous foudroyez l'enseignement prioritaire et les RASED. Votre politique de « fermeture-éclair » est une prime à la casse de l'éducation, du statut des personnels et de l'avenir des jeunes.

**Pour toutes ces raisons la FSU et d'autres appellent les personnels à la grève le 10 février.**

## PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2011/2012 LE SCÉNARIO DE L'INDÉCENCE

Le Rectorat vient enfin de nous communiquer quelques éléments sur la préparation de la rentrée 2011. Nous avons déjà appris à la veille des vacances de Noël que l'académie de Strasbourg allait être ponctionnée de **173 postes** dans le premier degré et de **193 postes** dans le second degré. Cette nouvelle fournie de suppressions de postes relève de l'indécence. Toutes les pseudo-explications fournies par nos gouvernants ne résistent pas à la réalité du terrain de la maternelle au post-bac.

### Dans le premier degré : -177 emplois pour moins de 679 élèves !

	Variation des effectifs	Evolution des emplois
Département du Bas-Rhin	- 492	- 93
Département du Haut-Rhin	- 187	- 84
<b>Académie de Strasbourg</b>	<b>- 679</b>	<b>- 177</b>

Il faut préciser que cette diminution des effectifs est une prévision rectorale et que rien n'autorise à croire qu'elle sera de cette ampleur d'autant plus que les effectifs dans le premier degré public ont été stables cette année par rapport à l'an dernier (168 123 en 2009-2010 contre 168 057 en 2010-2011). Les **177** suppressions de postes par contre seront réelles. Elles le seront tellement que les CTPD (Comité technique paritaire départementaux) prévus pour annoncer les fermetures de classes ont été reportés après les élections cantonales du 20 et 27 mars 2011 !

### Dans le second degré : - 193 postes pour plus de 780 élèves !

	Variation d'effectifs	en %	Evolution des emplois	Evolution dotations (en heures)
Collèges + SEGPA (Académie)	+ 533	+ 0,7 %	- 40	- 719
Département du Bas-Rhin	+ 481	+ 1,1 %	- 10	- 179
Département du Haut-Rhin	+ 52	+ 0,2 %	- 30	- 540
LEGT (Académie)	+ 315	+ 0,8 %	- 113	- 1872
LP + EREA (Académie)	- 68	- 0,4 %	- 40	- 722
<b>TOTAL second degré</b>	<b>+ 780</b>	<b>+ 0,6 %</b>	<b>- 193</b>	<b>- 3313</b>

Dans le second degré on est franchement dans l'indécence : comment peut-on justifier ces suppressions de postes d'une ampleur inégalée alors que les effectifs sont presque partout en hausse ?

Les conséquences par contre sont connues. Les collèges et lycées perdront **3313** heures. Pour les LEGT la diminution de la **DHG** (dotation horaire globale) sera de **2,85 %** alors que les effectifs augmenteront de **0,8 %**. C'est sans doute une déclinaison de « l'asymétrie sarkozienne » !

### Emplois administratifs sinistrés : -12 postes

Les mauvaises nouvelles n'arrivent jamais seules. Cette année encore les moyens administratifs ont été diminués. L'académie de Strasbourg perdra de nouveau **12 emplois** ( 4 dans les établissements et 8 dans les services administratifs). Concrètement cela représentera une **augmentation de la charge de travail** dans les établissements et dans les différents services du Rectorat et des inspections académiques. Les personnels de l'inspection académique du Haut-Rhin sont plus particulièrement menacés et s'interrogent désormais sur la  **pérennité de ce service public départemental !**

### La voie technologique et professionnelle en peau de chagrin

	Rentrée 2010 (Classes de 1ère STI)			Rentrée 2011 (Classes de 1ère STI)		
	Effectifs présents	Nbre divisions	Moy.Division	Effectif attendu	Nbre divisions	Moy.division
Bas-Rhin	485	21	23,09	489	17	28,76
Haut-Rhin	398	18	22,11	364	12	30,33
<b>Académie</b>	<b>863</b>	<b>39</b>	<b>22,64</b>	<b>853</b>	<b>29</b>	<b>29,41</b>

La réforme de la voie technologique au lycée va entrer dans sa phase cruciale. La réforme a « simplifié » les filières technologiques. Les **neuf** filières actuelles (Productique/Mécanique, Productique/Bois, Microtechniques, Systèmes motorisés, Structures métalliques, Electronique, Electrotechnique, Génie civil, Génie énergétique) sont réduites à **quatre** : ITEC (Innovation technologique et Eco-conception), SIN (Systèmes d'information et numérique), EE (Energie et Environnement et AC (Architecture et construction). Derrière cette « simplification » se cache le levier du « système à supprimer des postes ». Entre 2010 et 2011 dans l'académie de Strasbourg la voie technologique **perdra plus du quart des divisions de STI**. Certains établissements seront particulièrement touchés. Dans le Bas-Rhin, les lycées M. Bloch/Bischheim, Le Corbusier/Illkirch, Couffignal/Strasbourg perdent chacun une division. Dans le Haut-Rhin, c'est encore le lycée L. Armand/Mulhouse qui décroche la « palme d'or » avec la suppression de deux divisions (de 5 à 3 pour un nombre d'élèves identique). Le lycée Bugatti/Illzach perd sa seule section STI. Les lycées B. Pascal/Colmar, Deck/Guebwiller et Eiffel/Cernay perdent également une section. En même temps la taille moyenne de ces divisions passera de 22,6 à 29,4. Ce qui faisait jusqu'à présent la spécificité de ces sections (travail en petits groupes, place importante aux travaux pratiques...) sera du jour au lendemain supprimé.

La voie professionnelle (CAP,BEP, Bac Pro) est également affaiblie puisque la capacité d'accueil diminue globalement : - **87 places pour les secondes professionnelles** (de 4593 à 4506) et - **6 pour les CAP** (de 1633 à 1627).

### La potion amère aux multiples effets secondaires

Les répercussions de cette diminution drastique du nombre de postes et de la carte des formations se feront sentir par tous les usagers du service public d'éducation. Au delà de l'alourdissement des effectifs moyens par classe, les 193 suppressions de postes se répercuteront d'abord dans les établissements où les principaux et les proviseurs auront à dénicher dans leur préparation de rentrée les suppressions de postes. Ce seront des départs à la retraite non remplacés avec un nombre plus important d'heures supplémentaires à imposer ou pire encore des mesures de carte scolaire et de reconversion.

**Les IPR des disciplines technologiques font depuis le mois de janvier la tournée des établissements pour recenser tous ceux qui devront d'une manière ou d'une autre se « reconvertir ».**

Une partie de ces suppressions de postes sera également répercutée sur les moyens de remplacement. Le nombre total de TZR (Titulaires sur Zones de Remplacement) subira une nouvelle hémorragie. La situation du remplacement qui était déjà calamiteuse cette année, deviendra catastrophique.

Enfin dernière victime collatérale, les néo-titulaires. Rien n'est prévu pour améliorer leur triste sort. Pire ! Ils ont déjà été privés cette année de la période de formation prévue au mois de janvier et mars qui est pourtant inscrite dans la loi.

Jamais le cynisme n'a été porté aussi haut. Jamais le service public d'éducation n'a été autant sacrifié. Jamais les cadeaux faits au privé n'ont été aussi indécents. Il est grand temps de jeter à la poubelle le médicament périmé de la politique de suppressions de postes !



Francis Fuchs



Joseph Siméoni

## CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU CHASSEUR DE PRIME ?

Après les primes pour les Recteurs, le Ministre de l'Éducation Nationale Luc Chatel a annoncé ce matin la création d'une prime au mérite pour les chefs d'établissements.

Ces critères « au mérite » sont une véritable machine de guerre contre l'École de la République, l'accès aux droits et aux savoirs. Ils favorisent l'accroissement des difficultés des élèves et les inégalités sociales de réussite scolaire.

A l'heure où le gouvernement supprime des centaines de postes dans notre académie, c'est une pression supplémentaire, en négociation avec le SNPDEN-UNSA, mise sur les chefs d'établissements et donc sur les établissements eux-mêmes.

La conséquence de leur mise en concurrence risque d'être dramatique ! Faute de moyens pédagogiques, ce principe de prime va pousser les chefs d'établissement à privilégier la logique comptable conforme aux ordres du gouvernement dont la première victime sera encore le Service Public de l'Éducation Nationale

Les logiques de marché et la concurrence ne doivent pas être le leitmotiv des établissements scolaires ! L'école n'est pas une entreprise et les chefs d'établissement ne doivent pas être des patrons.

Pour la FSU l'éducation n'est pas à vendre. Elle doit être libérée du marché et des méthodes patronales de management qui « dispersent, ventilent, explosent » à la mode des Tontons Flingueurs ! C'est d'une transformation progressiste, dont l'école a besoin, pour satisfaire son rôle de service public, assurant partout et pour tous la qualité et l'égalité des conditions d'enseignement.

**Tous en grève le 10 février !**

## LE MINISTÈRE N'ASSUME PAS SES CHOIX A L'APPROCHE DES ÉLECTIONS CANTONALES ET REPORTE LES RÉUNIONS DES INSTANCES EN VUE DE LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2011

Sous la pression des élus UMP, le ministère vient de donner pour consigne aux recteurs et inspecteurs d'académie de reporter après les élections cantonales (**20 et 27 mars 2011**) toutes les opérations de carte scolaire.

**L'Inspectrice d'Académie vient d'informer (vendredi 14 janvier 2011) les représentants des personnels que dans le département du Bas-Rhin, les opérations de carte scolaire (CTPD et CDEN) sont par conséquent repoussées après les élections cantonales.**

Le bruit courait déjà. Face à l'ampleur des suppressions de postes, les élus UMP se seraient quelque peu "inquiétés" au sujet du renouvellement de leurs fauteuils au cours des élections cantonales du mois de mars prochain.

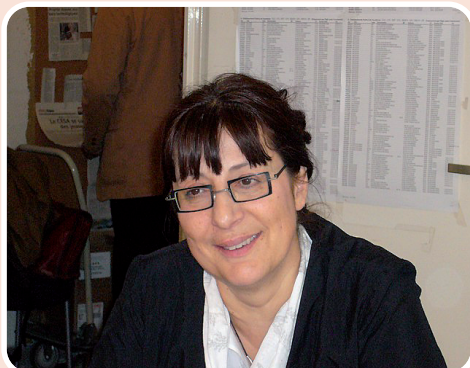
Le Président de la République déclarait en 2009 "Ayons le courage de changer". En ce début d'année 2011, le courage ne semble plus d'actualité dans les rangs de la majorité.

A l'approche des élections, ces élus sont incapables d'assumer les conséquences de la politique qu'ils soutiennent quand les dégâts deviennent trop visibles.

Une provocation de plus. Un profond mépris de l'école de ses usagers et des personnels administratifs. La carte scolaire sera donc tardive et il en sera de même du mouvement et des affectations. Nous allons vers une nouvelle année de casse et de précipitation.

**Pour sa part, le SNES-FSU demande que ces instances se tiennent dans les délais normaux, et compatibles avec la pratique du « dialogue social » tant vanté, tant prisé (en apparence seulement) par les politiques en charge des responsabilités !**

# GRUPE DE TRAVAIL BARÈMES INTER-ACADÉMIQUE 20 JANVIER 2011



**Pour le Snes-fsu  
Geneviève Rudloff**

Au nom du SNES-FSU, je commencerai par remercier les services du rectorat. Une fois encore, les gestionnaires ont fourni un gros travail sur ces barèmes, alors que nous savons tous que leurs conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles : nouvelles tâches, nouvelles responsabilités sans nouveaux gestionnaires pour les épauler ! Merci à vous de continuer à produire ce travail de qualité !

Nous avons tous noté la baisse du nombre de demandeurs ; baisse qui nous amène à aborder des sujets, sur lesquels il y a désaccord complet, nous semble-t-il, avec la politique officielle du rectorat.

Tout d'abord, puisque l'essentiel de ces demandeurs sont des stagiaires, sur la formation des stagiaires, mais peut-on encore appeler cela formation ? Je rappelle, pour mémoire, que nous avons rejeté le nouveau dispositif pour l'année de stage.

Nous condamnons la disparition des stages massés, remplacés par quelques « misérables » journées de formation présentées comme individualisées. Quel sens donner au mot « individualisé » lorsque l'on sait qu'elles s'adressent indifféremment aux stagiaires... Que nombre de chefs d'établissement ont refusé l'inscription à des stages du PAF demandée par des stagiaires ?

Je m'arrêterai là, puisque une délégation intersyndicale sera reçue par Madame le Recteur mardi 1er février, en rappelant les exigences du Snes-Fsu pour une véritable formation de qualité : 6h de cours devant élèves et formation pédagogique et disciplinaire.

Ensuite, la véritable saignée depuis des années du recrutement de nouveaux professeurs est illustrée par cette baisse des demandeurs de mutation.

Cette année, pour la énième année consécutive l'académie se voit sommée de supprimer 400 postes dont 193 pour le Second degré, alors que la démographie scolaire est plutôt souriante dans notre région... Où s'arrêtera la casse de l'école, et tout particulièrement la casse de l'école publique, puisque l'école privée n'est pas soumise à tel traitement de choc ?

C'est bien sûr le moment de vous inviter à participer aux actions du collectif "**Un pays, une école, un avenir**", regroupant syndicats, parents d'élèves, associations, comme certains d'entre vous l'ont déjà fait

**samedi 22 janvier 2011 à 11 h place des Victoires à Mulhouse et à 14 h à Strasbourg place Kléber...**

Autre point de friction, et non des moindres, dont nous aurons à nous occuper lors du mouvement intra-académique, où nous rappellerons l'attachement de tous les personnels à des règles communes et transparentes pour les mesures de carte scolaire, la réforme des lycées et tout particulièrement des STI, enfin des ST2D, développement durable quel admirable nom pour un cache-misère !

Plusieurs syndicats avaient demandé dès la fin de l'année scolaire dernière un groupe de travail sur les formations/reconversions des professeurs de STI. La demande acceptée, nous l'avons rappelée à chacune de nos rencontres... nous attendons toujours...

Et pendant ce temps, nous apprenons incidemment, que se mettait en place la formation de quelques professeurs qui animeraient ensuite une plateforme, censée sans doute distiller la bonne parole... Et pendant ce temps, les inspecteurs généraux descendent dans les provinces pour pousser surtout à des reconversions dans des voies éminemment porteuses d'avenir : chefs de travaux (dans des filières moribondes ?), CPE (futurs préfets de discipline ?)...

**Quel mépris pour les enseignants et pour l'école une fois de plus !**





## VOTRE CARRIÈRE : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Corps	Objet et éventuelles démarches	Calendrier
Tous corps	FPMN et CAPN d'affectation au mouvement interacadémique	<b>7-18 mars 2011</b>
Tous corps	Période de saisie des vœux pour le Mouvement Intra 2011 (période d'ouverture des serveurs à confirmer)	<b>18 mars-11 avril 2011 (?)</b>
Agrégés	Liste d'aptitude (accès au corps des agrégés par liste d'aptitude)	<b>24 mars 2011</b>
Certifiés	Contestation de la notation administrative et liste d'aptitude. La lettre de contestation, via le chef d'établissement, doit parvenir au rectorat le 7 mars dernier délai.	<b>31 mars 2011</b>
Agrégés	Hors Classe et examen des contestations de notes administratives.	<b>1 avril 2011</b>
Tous corps	Congés de formation professionnelle	<b>6 mai 2011</b>
Tous corps	GT Dossiers médicaux pour le mouvement intra	<b>20 mai 2011</b>
Agrégés et Certifiés	GT Barème Intra (GT de vérification des vœux et des barèmes)	<b>26 mai 2011</b>
Tous corps	GT Postes spécifiques du mouvement Intra	<b>30 mai 2011</b>
Certifiés-Agrégés	FPMA Mouvement Intra	<b>16 et 17 juin 2011</b>
Certifiés	CAPA Hors Classe et titularisation	<b>24 juin 2011</b>
Certifiés-Agrégés	Affectation des TZR	<b>13 juillet 2011</b>

FPMN : Formation Paritaire Mixte Nationale (« Mixte » : Certifiés + Agrégés)

FPMA : Formation Paritaire Mixte Académique

GT : Groupe de Travail académique (avec participation des élus SNES-FSU)

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

## OCTOBRE 2011 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La loi sur la représentation des personnels a changé dans la fonction publique. Les élections aux **Commissions Administratives Paritaires Académiques ou Nationales (CAPN, CAPA)** pour lesquelles nous allons élire des commissaires paritaires chargés de nous défendre pour nos mutations, notations, avancements d'échelon ne seront pas modifiées.

**Par contre, nous allons aussi voter simultanément, et c'est la grande nouveauté, pour nos représentants FSU aux Comités Techniques à l'échelon national et académique**, qui siègeront en particulier dans les académies et dans les départements sur les questions de cartes de formation, de créations et de suppressions de postes, du Plan Académique de Formation (PAF)...

**Mais ce scrutin sera un scrutin de liste : le SNES se présentera sous le sigle de la FSU, avec les camarades des autres syndicats de notre Fédération.**

Nous vous reparlerons régulièrement de ces élections très importantes pour que le **Snes** et la **FSU** pèsent de tout leur poids et puissent faire avancer leurs exigences pour une école de qualité pour tous.



**Donc, en octobre, il y aura quatre votes :**

**CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)**

→ on vote SNES

**CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)**

→ on vote SNES

**CTN (Comité Technique National)**

→ on vote FSU

**CTA (Comité Technique Académique)**

→ on vote FSU

**Le Service Public, on l'aime, on le défend.**

## NOTATION ADMINISTRATIVE DES CERTIFIÉS : NE PAS FAIRE DE CADEAU !

En ce moment vous êtes notés par votre chef d'établissement. Une routine annuelle sans grande conséquence ?

### **Nous vous invitons à y regarder de plus près.**

Car de la progression de votre note administrative peut dépendre une promotion plus ou moins rapide à l'échelon supérieur. Comme votre salaire ne sera pas revalorisé, vous avez tout intérêt à être vigilants sur la question.

***On ne vous fait pas de cadeaux, pourquoi en feriez-vous ? Surtout si vous n'avez pas atteint le maximum de votre échelon, ou bien si vous êtes promu à l'échelon supérieur l'an prochain.***

### **A quoi faut-il être attentif ?**

Votre note se compose de trois éléments : la note chiffrée, les critères d'évaluation et l'appréciation littéraire. Seule la première est prise en compte pour le déroulement de carrière. Et c'est sur elle seule que peut porter une contestation. Cependant l'ensemble doit faire preuve de cohérence.

### **Que faire si la note ou certains de ses éléments vous paraissent insatisfaisants ?**

Tout d'abord **vérifiez** que vous n'avez pas atteint la note maximale de l'échelon. Nous sommes notés en fonction de l'échelon atteint au 1er septembre 2010. Si vous venez seulement d'être promu, il vous faudra attendre l'an prochain pour voir votre note augmenter.

Ensuite, **cherchez à faire valoir vos droits par le dialogue**, en se faisant au besoin accompagner par un représentant du SNES. Sachant que vous pouvez contester la note attribuée, votre interlocuteur saura peut-être faire preuve de souplesse et vous trouverez un terrain d'entente.

**Enfin, si le dialogue ne porte pas ses fruits et que vous vous estimez lésé, faites usage de la possibilité de contester la note proposée.** Et même si la contestation de la note est seule prise en compte, n'hésitez pas à faire la démarche pour protester contre une appréciation injuste ou signaler une situation abusive : cela marque... Soyez attentif à la procédure : vous devez signer votre notice de notation, indiquer à la rubrique « observations » : « Je conteste ma note » et signez à nouveau. Joignez-y un courrier qui explique votre point de vue. La CAPA qui examine les recours se tiendra le 31 mars.

***Dans tous les cas, prenez conseil auprès du SNES et tenez-nous informés de vos démarches. Il en va de votre carrière et au-delà, de celle de tous !***

## AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIÉS : ATTENTION, CHANTIER EN COURS

Si la note globale (pédagogique + administrative) joue un rôle prépondérant pour le classement des collègues et l'accès à l'échelon supérieur, il existe d'autres critères pour nous départager en cas d'égalité.

Par ordre décroissant d'importance : l'ancienneté de corps, l'ancienneté dans l'échelon courant, le mode d'entrée dans l'échelon courant, enfin, le cas échéant, l'âge.

A barème égal, l'ancienneté de corps revêt donc une grande importance. Pour assurer une meilleure prise en compte de l'ensemble de la carrière des collègues, **ce critère sera remplacé à compter de l'année prochaine par l'ancienneté globale de service, qui prend en compte l'ensemble des services validés dans l'Education.** Le rectorat s'est engagé à en informer les collègues et fera une mise à jour de l'ancienneté globale de chacun. Nous vous invitons à être vigilants, à consulter votre boîte aux lettres académique et à signaler au rectorat tous les éléments qui n'auraient pas été pris en compte.

***N'omettez pas de nous tenir au courant de toute anomalie.***



Marc Bolzer,  
Secteur emploi du Snes

## « L'ORIENTATION DANS L'ÉDUCATION SACRIFIÉE SUR L'AUTEL D'UN LABEL ? » titrait Var matin page 9 : Toulon actualité le 9.10.10

Le 8 décembre 2010, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) se réunissait pour examiner le cahier des charges relatif à la labellisation de lieux uniques d'information et d'orientation.

Ces nouveaux projets nationaux de réorganisation de tous les acteurs de l'orientation sont accompagnés d'un cahier des charges extrêmement inquiétant, niant la nécessité de compétences propres et aboutissant à la disparition de toute spécificité. Les missions des Co-psy évolueraient vers celles de conseillers professionnels et le cahier des charges définissant un « lieu unique » aboutirait à la disparition des CIO.

Dans le même temps, sur l'ensemble du territoire, 1 CIO sur 2 est en passe de fermeture, du fait du double désengagement financier de l'état et des conseils généraux ; et depuis 2005, **5 Co-psy sur 6 partant à la retraite ne sont pas remplacés.**

A cette occasion les Co-psy se sont mobilisés pour une action intersyndicale nationale visant à dénoncer ces projets qui, loin de viser à une mise en réseau et en complémentarité des différents services, ont pour objectif le démantèlement du service public d'orientation de l'éducation nationale.

Des fax protestant contre ces projets de dilution et contre les projets de fermeture des CIO ont été envoyés aux ministres et recteurs.

Des rassemblements ont eu lieu dans les 4 académies les plus touchées par les fermetures ; une délégation de Co-psy strasbourgeois s'est ainsi rendue à Dijon (fermeture de 5 CIO sur 7). Une délégation a finalement été reçue par le secrétariat de la Rectrice, celle-ci étant absente ce jour-là, pour dénoncer les conditions d'exercice indigne que connaissent les CIO de Saône et Loire.

Des conférences de presse, des rassemblements devant les rectorats, conseils généraux, préfectures, ont également eu lieu dans toutes les académies.

### A Strasbourg :

Une conférence de presse a eu lieu au CIO de Strasbourg Nord, le premier CIO de l'académie supprimé. Le second sera Wissembourg, à la fin de l'année scolaire. **A quand et où le suivant ?**

Puis un rassemblement à 15h30 a eu lieu devant le rectorat, avec de nombreux conseillers des 2 départements, soutenus par des collègues enseignants.

Une délégation intersyndicale a été reçue par le Directeur de cabinet et le CSAIO (chef de service académique d'information et d'orientation)

Lors de cette audience, la délégation a présenté les craintes de la profession au niveau national et local liées au projet de labellisation (que nous refusons) et au projet du service Régional d'Orientation de la région Alsace, conforme au modèle préconisé au niveau national, avec de plus double labellisation. Elle a rappelé son opposition à la fermeture des CIO quelles qu'en soient les raisons invoquées (budget des CG, fermeture de la circonscription du premier degré à Wissembourg)

Elle a demandé le renforcement du réseau des CIO et la reprise du recrutement de Co-psy.

L'intégration dans des plates-formes (CIO d'Illkirch d'ores et déjà, et bientôt le CIO de Schiltigheim ?), dans des partenariats « Cité des métiers » (Mulhouse pour lequel il y a eu refus de signature du recteur et réécriture prévue) ainsi que la MEF de Saverne ont été présentées comme des solutions par les représentants du rectorat. Pour nous, ce sont des victoires à la Pyrrhus, les critères de labellisation conditionnant le devenir des CIO et de nos missions.

Aucune réponse concrète n'a été apportée, le rectorat attendant les décisions nationales. Tout en reconnaissant notre expertise quant aux adolescents, la prépondérance de la dimension économique a été mise en avant ainsi que la nécessité de "l'efficacité".

### La spécificité de l'orientation à l'école doit être reconnue et préservée.

Or, dans ce futur cadre, s'il est adopté, le seul "choix" possible laissé aux CIO (si une possibilité de choix leur est laissée !) sera :

- **soit d'obtenir la labellisation au prix de l'abandon du public scolaire et du travail auprès des établissements scolaires.**
- **soit de continuer au CIO et en établissement scolaire leur travail auprès des jeunes et des familles en lien avec les équipes pédagogiques, avec de moins en moins de moyens financiers et en personnel jusqu'à l'asphyxie complète.**

Le 8 décembre au soir, nous avons appris que le texte proposé n'a pas été adopté en l'état par le CNFPTLV. Il doit être examiné courant janvier par le Conseil Supérieur de l'Education, et nos inquiétudes demeurent ! Pour preuve, la fiche métier du MEN (Ministère de l'Education Nationale) concernant notre métier ne fait pas référence à notre statut de psychologue.



Christine PONVERT



## DÉCLARATION AU CTPD DU BAS RHIN DU 25 NOVEMBRE 2010

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Cette rentrée a vu un mouvement social exceptionnel à plusieurs titres : par son caractère interprofessionnel et intergénérationnel, par sa durée, sa capacité à mobiliser et son unité syndicale. Ce mouvement qui a bénéficié d'un fort soutien de l'opinion a fait émerger de nombreux débats et a rendu crédible l'idée d'alternatives à la politique économique et sociale actuelle. Derrière la question centrale des retraites, ce sont les questions du partage des richesses, de la rémunération du travail et de l'avenir des jeunes qui ont été posées.

Le collège connaît actuellement une forte médiatisation avec des déclarations ou propositions émanant d'organisations syndicales, de partis politiques, de rapports divers (Groperrin, Cour des comptes, HCE...). Le collège a fait l'objet de plusieurs mesures en apparence éclatées depuis 2005, c'est lui qui paie le prix fort des suppressions massives d'emplois du second degré alors qu'il était déjà notoirement sous doté. L'inquiétude est à nouveau présente puisque 16 120 emplois dont 8 967 postes dans le 1er degré, 4 800 dans le second degré et 600 emplois de personnels administratifs devraient encore disparaître l'an prochain dans les secteurs de l'éducation et de la formation. Dans ce contexte, le collège ne parvient pas à réduire un échec scolaire qui concerne 10 à 15% des élèves dès l'entrée en sixième. Les personnels ont de plus en plus de mal à y exercer leur métier, à prendre en charge des élèves pour qui l'école ne fait pas toujours sens ou qui rechignent au respect des règles. Le quotidien de la classe se détériore, les conditions de travail se dégradent et la charge de travail s'alourdit avec toujours plus de nouvelles tâches imposées.

Les difficultés scolaires ne naissent pas au collège mais elles s'y révèlent clairement aux yeux de tous. La rupture CM2-6ème doit être préparée et accompagnée mais elle aide aussi à grandir. La proposition de fondre l'école primaire et le collège dans une « école du socle commun » présente de fausses évidences. Cette primarisation du collège marquerait un renoncement à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second degré.

La mise en place des **CLAIR, ERS et internats d'excellence** met à mal le principe du « vivre ensemble » et la notion même de collège pour tous. L'épreuve d'histoire des arts est généralisée avec un coefficient 2 au brevet 2011 alors qu'aucun cadrage national n'est encore mis en place ; générant ainsi d'importantes disparités et une rupture d'égalité entre les élèves.

**Le SNES-FSU** rappelle son opposition à la logique du socle commun et à la mise en place du livret personnel de compétences et demande au ministre un moratoire pour cette année afin de débattre de la pertinence de ce livret.

**Pour le SNES-FSU**, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école, des objectifs que l'on veut voir assignés à la formation, de la culture commune, des contenus et des pratiques, mais aussi du temps global de l'élève, de l'articulation entre travail dans et hors la classe. L'ensemble des points abordés dans le débat sur les rythmes scolaires ne doit pas aboutir à dégrader les conditions de travail des enseignants et des autres personnels. Il serait inacceptable d'alourdir une charge de travail déjà très importante, à travers une révision des services à la hausse, sur un nombre plus important de semaines travaillées dans l'année.

**Pour le SNES-FSU, il est nécessaire et possible de construire un collège plus juste et plus humain qui concilie massification et ambition pour tous. Il s'agit d'amener chaque collégien à un niveau de formation et de qualification qui lui permette de s'insérer dans une société de plus en plus complexe. Pour ce faire, le collège a besoin d'équipes pluri professionnelles complètes avec des personnels et des enseignants ayant reçu une formation professionnelle solide.**

# COMPTE-RENDU DU STAGE SYNDICAL ENTEA



**Ce stage organisé par le Snes académique le 17 décembre, a réuni près de 40 collègues. Il répondait à un véritable besoin d'échanges sur l'Environnement Numérique de Travail en Alsace.**

Nos réflexions ont porté sur les trois « sous-espaces » d'ENTEA :

- **L'instrument de gestion (carnet de notes, bulletins, suivi des absences, cahier de texte obligatoire à la rentrée 2011),**
- **La boîte aux lettres,**
- **L'espace moins connu de ressources communes pédagogiques (cours, exercices, installation de documents mis à disposition de tous, élèves compris).**

Cet environnement numérique offre un certain nombre d'avantages en simplifiant les opérations de gestion (calcul automatique des moyennes, gain de temps pour réservation de salles, communications plus commodes, banque de données pédagogiques à la disposition de tous).

Mais pour bon nombre de collègues, l'ENT devient envahissant et augmente la charge de travail.

De plus, **la version 6 de Scolastance** imposée à notre académie n'est pas du tout au point : lenteur extrême, déconnexions fréquentes, nous pourrissent la vie... Souvent nous sommes destinataires de courriers qui ne nous concernent pas forcément. Un travail de tri est alors nécessaire, avec des pièces jointes très lentes à ouvrir. On nous vole du temps !

Plusieurs collègues signalent les méfaits de Scolastance en salle des profs : l'administration ne vient plus dialoguer ; tout passe par la messagerie. Des enseignants deviennent dépendants de l'outil et occupent leur temps libre (récréations) à s'y connecter, redoutant peut-être de rater une information urgente. Faut-il parler de stress ou d'asservissement ?

Les échanges conviviaux entre collègues deviennent plus rares, on parle trop souvent des infos glanées sur Scolastance, ça devient déprimant.

## Que faire quand l'outil devient contrainte ?

Chacun doit s'appliquer à ne pas se laisser « manger » par cet outil : « J'ouvre, je ferme quand je le décide. Rien ne m'oblige à répondre à tous les mails. Je privilégie les contacts de vive voix plutôt que la messagerie.

Je ne mets sur le cahier de texte numérique, que le plan de ma séance ou je ne le remplis pas tant que sa fonctionnalité n'est pas améliorée ; d'ailleurs, il ne devient obligatoire qu'à la rentrée 2011...

## Dans les établissements

- **Vérifions qu'un comité de pilotage existe.**
- **Contactons le PRI et administrateur de Scolastance.**
- **Essayons au sein de l'établissement, de reprendre collectivement la main sur des choix qui parfois nous échappent.**
- **Cherchons et étudions la charte de bon usage des élèves, celle des parents et celle des personnels et vérifions si elles « tiennent la route ».**

On peut demander des modifications, cela doit passer par un examen et un vote au CA.

Même si les chefs d'établissement n'ont pas accès à votre messagerie, soyez prudents : pour tout courrier syndical ou confidentiel, il est préférable d'utiliser les adresses mails privées des collègues.

## Le Snes s'est adressé à Madame le Recteur

- pour lui rappeler que **la version 6 de Scolastance** n'est pas opérationnelle,
- pour demander une réflexion et un règlement du problème des droits d'auteur concernant tous les documents que nous élaborons pour nos élèves.
- pour que les contraintes supplémentaires qu'exige l'ENT soient comptabilisées dans l'horaire de travail des utilisateurs.
- pour exiger que les administrateurs et PRI qui croulent sous le travail puissent bénéficier de décharges horaires plus conséquentes ...
- pour exiger que les modalités d'utilisation soient discutées et contrôlées dans les instances départementales et académiques avec les organisations syndicales et autres partenaires de l'Education, de façon à limiter les risques de dérives du dispositif et « reprendre la main » ...



**Martine Klainguer**

## INFORMATIQUE, MARCHANDISE ET PROFITS. : UN AUTRE REGARD SUR SCOLASTANCE

De Scolastance et des difficultés de fonctionnement d'ENTEA, les collègues savent tout ou presque. Le stage organisé par le SNES a permis de pointer tous les enjeux, professionnels et didactiques mais aussi ceux mettant en cause la nature et les conditions du travail enseignant, notamment tout le travail invisible, effectué « hors travail » reconnu.

Cependant il est aussi un problème important, la relation Public/Privé, qu'il convient de considérer avec sérieux tant pour les personnels et la gestion de leur vie que pour la nature des rapports engagés par la délégation à une entreprise privée d'une mission de service public.

En effet, Scolastance n'est qu'un « faux nez » derrière lequel se cachait le groupe Hachette de Lagardère qui vient de le vendre aujourd'hui à un groupe Norvégien. Premier problème, peut-on laisser se jouer en bourse la vie d'un outil qui envahit désormais la gestion de nos vies professionnelles et souvent bien plus ? La logique marchande est-elle compatible avec le respect des missions du Service Public ? Les personnels qui jouent un rôle essentiel dans le développement du produit ne seraient-ils pas plus à l'aise avec un partenaire Public qui n'aurait d'autre logique que de servir les intérêts de tous dans le Service Public ?

Pour la **FSU**, l'avenir ne peut consister à se soumettre à la « marchandisation de l'école ». La modernité ne peut se construire contre les personnels mais elle est à développer avec eux, dans le Service Public que nous aimons et qu'il nous faut défendre avec courage et détermination.

Joseph Siméoni

## LE STAGE AED - AVS DU 4 FÉVRIER EST REPORTÉ AU 12 AVRIL 2011

Cher(e) collègue,

**Afin de permettre au plus grand nombre de collègues de participer au stage AED-AVS**, nous sommes contraints de reporter au 12 AVRIL 2011 le stage initialement prévu le 4 février 2011 à l'IUFM de COLMAR. Ce report de date permettra **à de nombreux collègues syndiqués et non syndiqués** de remplir dans les délais la demande de stage et de nous retourner dans des délais raisonnables le coupon réponse.

**Vous pouvez également solliciter d'autres collègues afin de les inviter à participer à notre rencontre.** Seul un collectif **AED-AVS** fort nous permettra de peser efficacement auprès des autorités rectORALES et ministérielles pour faire évoluer vos conditions de travail.

**Dans l'immédiat prévenez votre administration de ce report.**

Vous recevrez prochainement tous les documents nécessaires à une nouvelle inscription.

C'est à la demande de vos collègues, mal informés sans doute, que la décision a été prise.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me contacter au courriel suivant : [libertealigherbi@yahoo.fr](mailto:libertealigherbi@yahoo.fr)

En attendant de vous voir plus nombreux encore.

Amitiés syndicales.

Ali Gherbi, responsable académique SNES des AED-AVS

## QUAND NOTRE PRÉSIDENT SE REND A TRUCHTERSHEIM, C'EST JOUR DE FÊTE POUR LES ÉCOLES....

Toutes les forces de police et de gendarmerie ayant été mobilisées, des animations « sécurité routière » à destination des élèves n'ont pas pu avoir lieu. Certaines classes des écoles et du collège de Truchtersheim ont été rassemblées pour agiter des drapeaux français à l'occasion de la visite du président ; les élèves ont été filmés avant l'arrivée du président (avec les enfants on ne sait jamais), et les images ont servi de plans de coupe pour la télévision.

**On ne sait pas trop quoi penser : est-ce le syndrome coréen, le modèle de certains présidents africains, ou un retour au temps de de Gaulle ? On se perd en conjectures...**

Jean-Louis Hamm

## TOUS CONCERNÉS PAR LA NOUVELLE GRANDE RÉFORME : CELLE DE LA « DÉPENDANCE »



Françoise Eiden / Grosmann

La perte d'autonomie nous concerne tous et peut survenir à tous les âges de la vie.

**Nicolas Sarkozy veut faire une réforme de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.**

Présentée ainsi c'est une **discrimination par l'âge** et une conception partielle des problèmes de perte d'autonomie.

Mais le vocabulaire utilisé par les spécialistes existe déjà et entraîne des financements différents :

- **Invalidité** pour la perte d'autonomie liée à la maladie ou à l'accident
- **Handicap** pour les déficiences congénitales ou accidentelles
- **Dépendance** pour la perte d'autonomie liée au vieillissement

**Le chantier du financement de la «dépendance des personnes âgées» est lancé.**

Des propositions ont été faites pour assurer le financement à long terme de la dépendance : la souscription dès 50 ans d'une assurance perte d'autonomie liée à l'âge. Les assurances privées rivalisent d'initiative à ce sujet. Il s'agit bien d'une tentative de la disparition de la prise en charge collective du « risque » dépendance. D'autres mesures sont proposées à court terme comme

l'augmentation de la CSG des retraités imposables, le paiement de la CSA (Contribution Solidarité Autonomie) par les catégories qui en sont exclues, la révision des dérogations fiscales des retraités.

Le calendrier prévisionnel du chantier de cette nouvelle réforme a été lancé par Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, **avec la mise en place de quatre groupes de travail** ; le premier se consacre au financement, le deuxième prévoit l'évolution des dépenses, le troisième étudie les différents types de prises en charge et le quatrième réfléchit à la place du vieillissement dans notre société.

Comme pour la réforme des retraites, de grandes concertations seront lancées avec les représentants syndicaux, les associations et même un site internet sera mis en ligne pour que « le public » contribue au débat !! Les Agences Régionales de Santé donneront leur avis et en principe un premier train de mesures sera inclus dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.

**Pour nous, syndicalistes, la prise en charge de la perte d'autonomie est un droit universel qui doit être assuré par la solidarité nationale au sein de la Sécurité Sociale.** Pourquoi pas par une cotisation portant sur la totalité des revenus du travail, du capital et des bénéficiaires du patrimoine ? Il nous faut réfléchir sérieusement aux pistes de financement.

Il est aussi urgent de mener une campagne d'information sur ce sujet très complexe afin de mobiliser l'ensemble de la population sur la fin de la prise en charge collective de la perte d'autonomie des personnes âgées qui pourrait entraîner **la privatisation de toute la protection sociale.**

N'oublions pas ce qu'écrivait Denis Kessler en octobre 2007 : « *le modèle français est le pur produit du Conseil de la résistance... il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie.* »

**Révoltons-nous et battons nous sur ce sujet aussi !**

## NOUVELLES FRAICHES A VOUS FAIRE FROID DANS LE DOS



Ali Gherbi

**Voilà ce qui pourrait bien s'annoncer pour la rentrée scolaire prochaine.**

1. 30% d'heures supplémentaires en plus pour compenser les suppressions massives de postes.
2. Des CDI seront proposés aux enseignants précaires (disparition programmée du statut de fonctionnaire).
3. Zonage des vacances d'été pour satisfaire l'industrie du tourisme et sans doute aussi satisfaire celles et ceux qui pensent, que les enseignants sont des privilégiés puisqu'ils sont toujours en vacance.
4. Après l'annonce faite par M. Chatel d'octroyer une prime de résultats pour les chefs d'établissements (projet en négociation avec le SNPDEN-UNSA), ces derniers auront désormais un rôle plus conséquent dans l'évaluation de l'ensemble des personnels de leur établissement. Cette "évaluation" déguisée en entretien fait suite aux récentes modifications des missions des IA-IPR.

**Commentaire** : le chef d'établissement verra son pouvoir d'achat augmenté. Les autres, tous les autres, à l'exception des Recteurs, voient leur pouvoir d'achat diminué sauf si et seulement s'ils acceptent des heures supplémentaires et qu'ils sachent se "vendre" lors de l'entretien avec leur SUPERIEUR...

5. Enfin, la bivalence est sérieusement envisagée en collège dans le cadre de "l'école du socle". Une autre façon d'accompagner les suppressions de postes.

**A L'ACTION CITOYENS !**



## STAGE SYNDICAL DESTINÉ AUX COLLÈGUES DU HAUT-RHIN sur « la pénibilité du travail enseignant » INITIÉ PAR LA FSU 68



**F. Lantheaume**

Maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 (ISPEF), elle a soutenu une thèse de doctorat de sociologie en 2002 à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Françoise Lantheaume a piloté une recherche sur la souffrance au travail des enseignants dans le cadre d'une convention avec la Fondation Mgen pour la santé publique, problématique qui sera au centre de ce stage.

**Le Jeudi 31 mars 2011 de 9 h à 16 h**

**à Mulhouse, à l'amphithéâtre Taglang, Université de Haute-Alsace**

*(Nouvelle FST, 18 rue des Frères Lumière)*

**avec la participation de Françoise Lantheaume**

### COMMENT S'INSCRIRE A CE STAGE ?

Nous vous rappelons que la formation syndicale est un droit reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Tous les personnels en activité ont individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an (lois des 11 janvier 1984 et 23 novembre 1982). Ce congé est de droit et ne donne lieu à aucun rattrapage des heures de service ni retrait de salaire. Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé (voir le modèle ci-dessous). Adressée au recteur par la voie hiérarchique, elle doit être déposée auprès du chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage, donc avant le 28 Février dernier délai.**

La non-réponse du Rectorat dans les 15 jours suivants vaut acceptation.

Pour participer au stage, il suffit de remplir **la fiche d'inscription** ci-après, de la renvoyer au Snes académique (13A bd Wilson, 67000 Strasbourg) ou par courrier électronique à : **s3str@snes.edu**

**FICHE D'INSCRIPTION (A RENDRE AU SNES ACADEMIQUE, 13A BD WILSON STRASBOURG) OU PAR COURRIER ELECTRONIQUE A :  
s3str@snes.edu**

**Je m'inscris au stage : « Pénibilité du travail enseignant » du 31.03.2011 à Mulhouse**

NOM Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. : ..... Email : .....

Etablissement : .....

Syndiqué(e)     Oui     Non / Je m'inscris aussi au repas organisé sur place (**prévoir 13 euros**)     OUI     NON

**Les frais de déplacement ( tarif SnCF) sont pris en charge par votre syndicat. Mais désormais, pour le remboursement des déplacements, la photocopie de votre carte grise est nécessaire si vous venez en voiture ou la photocopie de votre billet de train si vous choisissez ce mode de transport.**

**Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence pour congé de formation syndicale  
(lettre à Mme le Recteur, à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement)**

Nom Prénom

Grade et fonction, Etablissement

A Madame le Recteur, S/C de M. (1)

Objet : Demande de congé pour formation syndicale

Conformément aux dispositions (2)

– de la loi n°84-16 du 11/1/84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

– de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale

– et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du jeudi 13 mars 2011 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à l'Université de Haute Alsace à Mulhouse.

Il est organisé par la FSU du Haut-Rhin, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 15 septembre 1997).

A ..... le ..... Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation